

DELIBERATION N° 2004/29-03-05 - MARCHÉ PUBLIC – RESTAURANT SCOLAIRE ET C.C.A.S.

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que le contrat de fourniture de repas pour le restaurant scolaire et le foyer des personnes âgées, conclu avec l'entreprise AVENANCE, arrive à échéance le 31 août 2004.

En conséquence, Monsieur BOILEAU propose de procéder à une nouvelle consultation par un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57, 58 et 59 du code des marchés publics.

Le marché serait composé de deux lots indissociables pour les prestations suivantes :

Lot n°1 : repas du restaurant scolaire :

- Fourniture de repas à partir de la cuisine communale,
- Préparation des salles de restauration,
- Retrait en salle et plonge vaisselle,
- Entretien des locaux.

Lot n°2 : repas du foyer des personnes âgées :

- Fourniture de repas à partir de la cuisine communale (liaison chaude).

Le montant du marché global sur 4 années s'élèverait à 493 500 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide par 25 voix pour et 4 abstentions : Mme BERTRAND, THIRIET, MM LEFRANC et NOEL (groupe Ludres autrement) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation du marché des repas de cantine et du foyer des personnes âgées,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à venir avec l'entreprise retenue.